# COMMUNE DE SANTA MARIA POGHJU CONSEIL MUNICIPAL

### COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 23 AVRIL 2014

PRESENTS: MM. MELA - LEONELLI - TRISTANI - BRUDIEU - COLLI - GRIMALDI

JADAS - VADI - Mmes SIMONIAN - GERMANI

**REPRESENTES**: M. SCOLA-GRIMALDI par M. MELA

M. SANTINI par M. LEONELLI M. SILVAGNOLI par M. BRUDIEU

**ABSENTS**: M CONTRI - Mme ORSUCCI

M. TRISTANI a été nommé secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance et demande aux conseillers présents d'approuver le compterendu de la réunion du 9 avril dernier.

Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

## I - VOTE COMPTES ADMINISTRATIFS DE LA REGIE DU SERVICE DES EAUX ET DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Antoine LEONELLI, 1° Adjoint,

✓ vote le compte administratif 2013 du SEA, à l'unanimité et arrête ainsi les comptes

#### Fonctionnement:

<u>Dépenses</u>:

Réalisé : 30.566,60 €

Recettes:

Réalisé : 37.806,34 €

#### **Investissement:**

<u>Dépenses</u> :

Réalisé : 63.487.37 € Reste à réaliser : 20.000,00€

Recettes:

Réalisé : 41.596,97 € Reste à réaliser : 43.124 € **Résultat de clôture de l'exercice** (avec reprise des résultats antérieurs 2012) :

Investissement 45.585,46 €

Fonctionnement 68.120,22 €

Résultat global : 113.705,68 €

✓ vote à l'unanimité le compte administratif 2013 de la Commune et arrête ainsi les comptes :

#### **Fonctionnement:**

Dépenses :

Réalisé : 1.581.603,34 €

<u>Recettes</u>:

Réalisé : 2.742.001,45 €

#### **Investissement:**

Dépenses :

Réalisé : 360.211,30 € Reste à réaliser : 134.343,00 €

Recettes:

Réalisé : 1.080.336,02 € Reste à réaliser : 63.730,00 €

**Résultat de clôture de l'exercice** (avec reprise des résultats antérieurs 2012) :

Fonctionnement : - 835.580,73€ Investissement - 690.558,99€

Résultat global : 145.021,74 €

#### II- AFFECTATION DU RESULTAT DI COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Le Maire rappelle au Conseil que les résultats d'un exercice sont affectés au budget primitif après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Suite à l'approbation du compte administratif 2013, il est indiqué que le conseil doit décider simultanément, en cas de soldes positifs, de l'affectation des résultats qui doivent couvrir prioritairement les éventuels déficits des exercices précédents, ensuite le besoin de financement dégagé par la section d'investissement, le solde étant affecté en excédent de fonctionnement reporté.

Les résultats de l'année 2013 se présentent comme suit :

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
RESULTAT D'EXECUTION	Titres de recettes émis	1.080.336,02	2.742.001,45	3.822.337,47
	Mandats émis	360.211,30	1.581.603,34	1.941.814,64
(1)	SOLDE D'EXECUTION	720.124,72	1.160.398,11	1.88.522,83
(2)	RESULTAT REPORTE N-1	-1.340.070,71	-324.817,38	-1664.888,09
(3)	TOTAL ( 1 +2	-619.945,99	835.580,73	215.634,74
RESTES A	Restes a réali	ser 63.730,00	0	63.730,00
REALISER	recette ( c)  Restes a réali dépenses (d)	ser 134.343,00	0	134.343,00
(4)	Solde des res a réaliser ( c d)		0	-70.613,00
	Résultats cum ( 3+4)	ule - 690.558,99	835.580,73	145.021,74

Le compte administratif 2013 présentant un excédent de fonctionnement de 835.580,73  $\in$ , il est proposé d'affecter ce résultat en recettes de la section de fonctionnement pour un montant de 145.021,74  $\in$  à l'article 002 (résultat de fonctionnement reporté) et en recette d'investissement pour un montant de 690.558,99  $\in$  à l'article 1068 (excédents de fonctionnement capitalisé) destiné à couvrir le besoin de financement dégagé par cette section.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, à l'unanimité, décide, d'affecter le résultat de l'exercice 2013 au budget 2014 comme suit :

→ 002 résultat de fonctionnement reporté : 145.021,74 €

→ 1068 excédent de fonctionnement capitalisé : 690.558,99 €

#### **III- VOTE 4 TAXES DIRECTES LOCALES**

Monsieur le Maire reprend ensuite la présidence de la séance et propose au Conseil de passer au vote des taux des 4 taxes directes locales.

Il propose que suite au rétablissement financier de la Commune, le Conseil vote les taux 2013 avec une base de variation en légère baisse.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'adopter les taux des quatre taxes directes locales suivants :

- TAXE D'HABITATION	45,91 % (contre 48,91 % en 2013)
- TAXE SUR LE FONCIER BATI	42,78 % (contre 45,57 % en 2013)
- TAXE SUR LE FONCIER NON BATI	139,82 % (contre 148,95 % en 2013)
- C.F.E	22,91 % (contre 24,41 % en 2013)

#### IV - VOTE BUDGET PRIMITIF 2014 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal approuve ensuite à l'unanimité, le budget primitif 2014 de la commune qui se décompose ainsi :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
PONCTIONNEMENT	1.433.864 €	1.433.864 €
INVESTISSEMENT	1.083.994 €	1.083.994 €

#### **V - VOTE BUDGET PRIMITIF 2014 SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2014 de la Régie du Service des Eaux, qui se décompose ainsi :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
EXPLOITATION	103.617 €	103.6175
INVESTISSEMENT	154.203 €	154.203 €

#### **VI - REPARTITION SUBVENTIONS**

Association U Muru Bascu	800 €
Société Nationale Sauvetage en mer	500 €
Coopérative scolaire	500 €
Ecole de Musique	500 €
Association Parents d'Elèves	500 €
Club de Rugby Costa Verde	200 €
Total	3.000 €

#### **VII- CONVENTION CHEMIN MORTETE SUTTANE**

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise la SCI ST JEAN à édifier un mur de soutènement le long du chemin communal situé au lieu-dit «Mortete Suttane ».

#### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **NEANT**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

\*\*\*\*\*\*